



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0512

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Ressources humaines - Versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation des Hospices civils de Lyon (HCL) alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieu, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0512**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Ressources humaines - Versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation des Hospices civils de Lyon (HCL) alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire**

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En application de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire, les agents de la fonction publique en autorisation spéciale d'absence (ASA) ou en télétravail ont dû déposer des congés sur la période concernée.

Dans une logique de solidarité, il a été ouvert la possibilité, pour les agents de la Métropole, d'effectuer le don de tout ou partie de leurs jours de congés.

Cette orientation permettait d'envisager une contribution concrète des agents de la Métropole de Lyon au soutien du secteur de la santé du territoire en alimentant une subvention à destination du secteur de la santé (fondation des HCL).

284 agents ont souhaité ainsi faire don de 985,5 jours de congés, au titre de l'année 2020.

II - Objet de la subvention

Pour déterminer le montant de la subvention envisagée dans ce cadre, il est proposé de prendre en référence les montants forfaitaires par jour et catégorie statutaire fixés par l'arrêté du 28 août 2009, pris en application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps.

Cette orientation imposerait la comptabilisation suivante :

Catégorie	Nombre de donateurs	Nombre de jours donnés	Montant journalier (en €)	Total versé (en €)
A	88	247	135	33 345
B	62	204,5	90	18 405
C	134	534	75	40 050
Total général	284	985,5		91 800

Le montant de la subvention serait dès lors établi à hauteur de 91 800 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 91 800 € au bénéfice de la fondation des HCL alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P28O2406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.